

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Électrolyte de zinc

UFI: CP20-V05R-2001-ADW3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

Couches de métaux avec zinc

Utilisations déconseillées

Des utilisations autres que celles indiquées à la section 1.2 de la présente fiche de données de sécurité ne sont pas recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Thomas Henning e.K.
 Rue: Buschurweg 4
 Lieu: D-76870 Kandel
 Téléphone: +49 7275 94 78 199
 E-mail: info@drgalva.com
 Internet: drgalva.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

 Eye Dam. 1; H318
 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

 sulfate de zinc
 Acide succinique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 2 de 12

P501

Ne pas jeter le contenu avec les ordures ménagères et les éliminer conformément à la réglementation régionale/nationale en vigueur.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|---|--------------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 7446-19-7 | sulfate de zinc | | | 10 - < 15 % |
| | 231-793-3 | 030-006-00-9 | 01-2119474684-27 | |
| | Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H318 H400 H410 | | | |
| 110-15-6 | Acide succinique | | | <3 % |
| | 203-740-4 | | | |
| | Eye Dam. 1; H318 | | | |
| 497-19-8 | carbonate de sodium | | | 1 - < 2,5 % |
| | 207-838-8 | 011-005-00-2 | 01-2119485498-19 | |
| | Eye Irrit. 2; H319 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|--|---------------------|-------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 7446-19-7 | 231-793-3 | sulfate de zinc | 10 - < 15 % |
| | par voie orale: ATE = 500 mg/kg | | |
| 497-19-8 | 207-838-8 | carbonate de sodium | 1 - < 2,5 % |
| | par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg | | |

Information supplémentaire

La teneur des composants non mentionnés ici dépasse pour chacun la limite de considération valable.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 3 de 12

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. Faire boire de l'eau par mesure de précaution. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux: Irritations. Brûlures chimiques
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Eau pulvérisée. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Porter un vêtement de protection approprié.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection individuel Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 4 de 12

Consignes pour une manipulation sans danger

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Assurer une aération suffisante notamment dans les endroits clos.

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger de la chaleur et de la surchauffe.

À ne pas conserver à proximité d'agents oxydants.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couches de métaux avec zinc

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------------------------|---------------------|-------------------|-------|----------------------|
| 497-19-8 | carbonate de sodium | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 10 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, aigu | | par inhalation | local | 10 mg/m ³ |

Conseils supplémentaires

Selon les listes actuellement en vigueur, il n'y a pas d'autres valeurs limites d'exposition professionnelle à respecter.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Tenir un équipement de protection (bouteille de rinçage pour les yeux, etc.) à disposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié:: NBR (Caoutchouc nitrile).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 5 de 12

Épaisseur du matériau des gants: >0,11 mm
 période de latence: >480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

vêtement de protection: Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques
 Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
 appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| L'état physique: | liquide |
| Couleur: | transparent |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Pas de données disponibles |
| Point de fusion/point de congélation: | Pas de données disponibles |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| Inflammabilité: | Pas de données disponibles |
| Limite inférieure d'explosivité: | Pas de données disponibles |
| Limite supérieure d'explosivité: | Pas de données disponibles |
| Point d'éclair: | non applicable |
| Température d'auto-inflammation: | Pas de données disponibles |
| Température de décomposition: | Pas de données disponibles |
| pH-Valeur (à 20 °C): | 4,5 |
| Viscosité cinématique: | Pas de données disponibles |
| Hydrosolubilité: | Pas de données disponibles |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| Pas de données disponibles | |
| La vitesse de dissolution: | Pas de données disponibles |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Pas de données disponibles |
| La stabilité de la dispersion: | Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur: | Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur: | Pas de données disponibles |
| Densité: | 1,1-1,2 g/cm ³ |
| Densité relative: | Pas de données disponibles |
| Densité apparente: | Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur relative: | Pas de données disponibles |
| Caractéristiques des particules: | Pas de données disponibles |

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion
 non explosif.

Température d'inflammation spontanée
 solide:

Pas de données disponibles

Propriétés comburantes

Pas de données disponibles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 6 de 12

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:

Pas de données disponibles

Information supplémentaire

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

non connu

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre les contaminations.

10.5. Matières incompatibles

Substances oxydantes

Base

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux. Oxydes métalliques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 3788 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|---------------------|---------------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 7446-19-7 | sulfate de zinc | | | | |
| | orale | ATE mg/kg | 500 | | |
| 497-19-8 | carbonate de sodium | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 2800 | Rat | IUCLID |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 7 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| N° CAS | Substance | | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
|----------|-----------------------------------|------|----------|-----------|------------------|--------|---------|
| 497-19-8 | carbonate de sodium | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 740 mg/l | 96 h | Gambusia affinis | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 | 265 mg/l | 48 h | Daphnia magna | IUCLID | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 8 de 12

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (sulfate de zinc (hepta hydrate))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

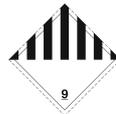
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (sulfate de zinc (hepta hydrate))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

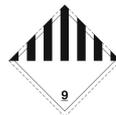
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (sulfate de zinc (hepta hydrate))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

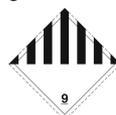
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 9 de 12

| | |
|---|---|
| Groupe de ségrégation: | alkalis |
| Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) | |
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u> | UN 3082 |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (sulfate de zinc (hepta hydrate)) |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 9 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | III |
| Étiquettes: | 9 |
| |  |
| Dispositions spéciales: | A97 A158 A197 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 30 kg G |
| Passenger LQ: | Y964 |
| Quantité exceptée: | E1 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 964 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 450 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 964 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 450 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: sulfate de zinc (hepta hydrate)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 10 de 12

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

sulfate de zinc

carbonate de sodium

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,15,16.

Version 1,00 - 18.03.2021 - Première édition

Version 1,01 - 21.09.2023 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
 CAS : Chemical Abstracts Service
 DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
 CE : Concentration effective
 CE : Communauté européenne
 NE : Norme européenne
 IATA : International Air Transport Association
 Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
 ICAO : International Civil Aviation Organization
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Électrolyte de zinc

Date de révision: 21.09.2023

Code du produit: DG-005

Page 12 de 12

sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asses AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asses.eu, www.asses.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)